

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

---

## GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° CL123

présenté par  
Mme Jacqueline Dubois

-----

#### ARTICLE 4

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer l'article 4.

Vivant depuis plus d'une année au cœur de cette crise sanitaire, nos concitoyens sont pleinement conscients des risques de contamination graves s'ils ne se placent pas en isolement durant la période d'infection.

Nos compatriotes ont toutes les connaissances nécessaires sur le virus et ses effets pour agir en conséquence et en responsabilité.

Nous devons faire confiance aux Français pour agir de façon solidaire et raisonnée : se placer de façon autonome en isolement en cas de test positif est un geste de bon sens appliqué de façon spontanée par les citoyens. De plus, une telle obligation serait contreproductive puisqu'elle pourrait dissuader les personnes symptomatiques de se faire tester pour éviter de devoir s'isoler.